

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : lundi 30 mars 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 07h10

Codes postaux concernés : 4190

Origine de l'interruption

= Intempéries - Chute d'arbre sur la ligne H.T.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 07H10

Justification de la durée de l'interruption

= La nature des réparations conjuguée à la multiplication des interventions en raison des intempéries justifie le maintien de l'interruption.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le lundi 30 mars 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.